082-218201861-20180328-2018_03_01_01-DE

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de: VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel
M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques
Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick
Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie
Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne
Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

- 2 -

DELIBERATION N°2018-03-01-01

OBJET: ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations en date du 30 mars 2014, du 21 mai 2014 et du 7 mars 2018, le Conseil Municipal lui a délégué un certain nombre d'attributions.

Conformément à l'Article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil doit être informé des décisions prises.

Le Conseil Municipal,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

VU le code des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

PREND acte des décisions municipales suivantes :

DECISION MUNICIPALE N°01/2018

OBJET : renouvellement de la cotisation sur le budget « Animations, culture, évènementiel Valence » pour l'Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai

VU la demande de l'Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai pour le renouvellement de la cotisation de la commune pour l'année 2018,

Il y a lieu de renouveler la cotisation pour l'année 2018 sur le Budget « Animations, culture, évènementiel Valence » à :

DECISION MUNICIPALE N°02/2018

OBJET : renouvellement de la cotisation sur le budget de la commune pour l'Association Covoiturons sur le Pouce « REZO POUCE »

VU la demande de l'Association Covoiturons sur le Pouce « REZO POUCE » pour le renouvellement de la cotisation de la commune pour l'année 2018,

Il y a lieu de renouveler la cotisation pour l'année 2018 sur le Budget de la Commune à :

 Association Covoiturons sur le Pouce « REZO POUCE », 9 place des Récollets, 82200 MOISSAC

1

082-218201861-20180328-2018_03_01_01-DE

Regu le 06/04/2018

2018-03-01-01

- 3 -

DECISION MUNICIPALE N°03/2018

OBJET: Avenant n°3 au marché « Edition du magazine d'informations municipales » - lot I

Vu la décision municipale n°19/2014,

Vu la proposition d'avenant n°3 à intervenir avec l'Imprimerie Graphic Sud,

Considérant qu'il y a lieu de réviser le coût suite à une modification des prestations à exécuter dans le cadre du marché cité en objet, ne bouleversant pas l'économie générale du marché,

Un marché a été passé avec l'Imprimerie Graphic Sud, sise ZAC de Rigoulet, BP 40044, 47552 BOE cédex, titulaire du lot I «Edition du magazine d'informations municipales » pour une fréquence de 2 numéros par an, pour un montant de 4 280,00 euros HT par an, soit 2 140,00 euros HT par numéro.

Il convient de revoir le montant et d'approuver l'avenant n°3 qui se traduit, par une moins-value de 10,00 euros HT. Cette diminution se traduit par une facture d'un montant de 2 130,00 euros HT, soit 2 343,00 euros TTC correspondant à l'avenant n°3.

DECISION MUNICIPALE N°04/2018

OBJET : Décision portant modification de la régie d'avances

VU la décision municipale n°25/2014 en date du 2 juin 2014 portant institution d'une régie d'avances,

Considérant qu'il convient de modifier l'article 7 quant au montant de l'avance,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 18 janvier 2018,

L'article 7 de la décision municipale n°25/2014 est modifié comme suit : le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 4 600 euros.

Les autres articles demeurent inchangés.

DECISION MUNICIPALE N°05/2018

OBJET : Avenant n°3 au marché « Edition de divers supports de communication » - lot 2

Vu la décision municipale n°19/2014,

Considérant qu'il y a lieu de réviser le coût suite à une modification des prestations à exécuter dans le cadre du marché cité en objet, ne bouleversant pas l'économie générale du marché.

082-218201861-20180328-2018_03_01_01-DE

Regu le 06/04/2018

2018-03-01-01

- 4 -

Un marché a été passé avec la société EURL PUBLIVER, ZAC de Barraillol, 82400 GOLFECH, titulaire du lot 2 pour l'impression de divers supports et notamment, le livret culturel ANI MA VILLE pour un montant de 816,00 euros HT par numéro.

Il convient de revoir le montant et d'approuver l'avenant n°3 qui se traduit, par une plus-value de 142,00 euros HT, soit 170,40 euros TTC. Cette augmentation se traduit par une facture d'un montant de 958,00 euros HT, soit I 149,60 euros TTC correspondant à l'avenant n°3.

DECISION MUNICIPALE N°06/2018

OBJET: Cession d'une serre bi-tunnel

Considérant l'offre de reprise proposée par Madame Julie HURELLE, domiciliée 60 Route du Point de Vue à Boudou (82200) pour une serre bi-tunnel FILCLAIR,

Il y a lieu de procéder à la cession d'une serre bi-tunnel FILCLAIR à Madame Julie HURELLE, domiciliée 60 Route du Point de Vue, 82200 BOUDOU.

Le montant de cette cession est arrêté en valeur à un prix de 1 500 euros (non assujetti à la TVA).

Ce bien représentant 280 m² sur les 4 000 m² existant sera sorti de l'actif (immobilisation 40-21318).

DECISION MUNICIPALE N°07/2018

OBJET: Paiement d'honoraires d'avocat – Audience Tribunal Administratif – Affaire Commune/ Madame Berdinel

Vu la décision municipale n°42/2015 relative à la procédure engagée dans le cadre d'une demande préalable par Madame BERDINEL et l'assistance de Maître Thierry CARRERE, avocat à la Cour, I rue du Languedoc, 31000 TOULOUSE pour défendre les intérêts de la Ville de Valence d'Agen,

Vu la décision municipale n°43/2015 relative au paiement des honoraires correspondant aux frais engagés par le litige qui oppose la Commune de Valence d'Agen à Madame BERDINEL,

Vu la décision municipale n° 16/2016 relative au paiement des honoraires correspondant aux frais engagés pour l'établissement d'un Mémoire pour le Tribunal Administratif dans le cadre de cette affaire,

Considérant l'audience au Tribunal Administratif du 09 février 2018 dans le cadre de cette affaire,

Il est nécessaire de procéder au paiement des honoraires de Maître CARRERE Thierry, avocat à la Cour, I rue du Languedoc, 31000 TOULOUSE dont le montant s'élève à 2 000,00 euros HT soit 2 400,00 euros TTC correspondant à l'audience au Tribunal Administratif du 9 février 2018 dans le cadre du litige qui oppose la commune de Valence d'Agen à Madame Berdinel.

082-218201861-20180328-2018_03_01_01-DE

Regu le 06/04/2018

2018-03-01-01

- 5 -

DECISION MUNICIPALE N°08/2018

OBJET : Marché de fourniture et de service de repas dans le cadre du « repas de l'Amitié des Aînés » organisé par la commune le 25.03.2018

VU l'adoption du budget primitif du 18 avril 2017,

VU l'organisation par la commune de Valence d'Agen, du repas de l'amitié des aînés le 25 mars 2018,

VU la consultation de 3 prestataires,

Le restaurant SAS du Tourisme « Jean Traiteur », sis 82340 AUVILLAR, est désigné en vue de l'achat de fourniture et de service des repas dans le cadre du « repas de l'amitié des aînés » organisé le 25 mars 2018 par la commune de Valence d'Agen.

Le montant de ce marché de fourniture s'élève au prix unitaire de soit 24,50 euros TTC. Ce prix de base est multiplié par le nombre maximum de repas pouvant être servis à savoir 480. Le montant maximum de cette prestation s'élèvera donc à 11 760,00 euros TTC.

DECISION MUNICIPALE N°09/2018

OBJET: Annulation de la décision municipale n°06/2018 – cession d'une serre bi-tunnel

VU l'avis du comptable public assignataire en date du 13 février 2018,

Il est nécessaire d'annuler la décision municipale n°06/2018 décidant de procéder à la cession d'une serre bi-tunnel FILCLAIR d'une superficie de 280 m² à Madame Julie HURELLE, domiciliée 60 Route du Point de Vue, 82200 BOUDOU, considérant qu'il s'agit d'un bien immobilier et non mobilier.

Cette cession est donc de la compétence du Conseil Municipal.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

Le Maire,

Spensful

acques BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_02_02-DE

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de: VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2018-03-02-02

OBJET: VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 - COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31,

Le Conseil Municipal:

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a précédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- APPROUVE à l'unanimité, le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 du budget principal, par le Receveur, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice,
- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie,

les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Valence d'Agen, le 3 avril 2018

Le Maire.

Jacques BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_03_03-BF

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de: VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

........

DELIBERATION N°2018-03-03-03

OBJET: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Guy MERIEL, délibérant sur le compte de gestion dressé par le Receveur municipal et sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion est conforme au compte administratif, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :

	COMPTE ADMINIST	TRATIF 2017 - COMMUN	E DE VALENCE	
	Fonction	nement	Investiss	sement
Libellés	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1		347 676,78 €	32 919,90 €	
Opérations de l'exercice	7 099 294,37 €	7 537 133,43 €	1 803 642,90 €	1 809 629,70 €
Résultats de l'exercice		437 839,06 €		5 986,80 €
Résultats de clôture		785 515,84 €	26 933,10 €	
Reste à réaliser		Care Per Marc	109 792,00 €	78 994,00 €
RESULTATS CUMULES		785 515,84 €	57 731,10 €	

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Après en avoir délibéré, 27 voix « pour » et 2 non participations au vote,

- ARRETE les résultats des différentes sections budgétaires,
- ADOPTE le Compte Administratif 2017,
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Fait et délibéré en Mairie,

les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Valence d'Agen, le 3 avril 2018

Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

AR PREFECTURE 082-218201861-20180328-2018_ Regu le 06/04/2018	03_ <mark>€3</mark> _03−B	5 424,00 8 965.00	5 228,00	7 231,00	2 570,00	00'009 6		8 994,00
* :	Vontant RAR 2017 à en 2018	m		27	42		32	78

Désignation article

Fonction Article

Désignation opération

Opération

PLACE CHAUMEIL ET SES ABORDS

57

8 13141 | Communes membres du GFP

8 13241 Communes membres du GFP

Départements

8 1323

8 13251 GFP de rattachement

Départements

8 1323

PLACE DU CHATEAU

60

ETAT DES RESTES A REALISER 2017 A REPORTER EN 2018

VALENCE D'AGEN, le 09 janvier 2018



Jacques BOUSQUET

Total Général

AD DEFECT	IDE					7				
AR PREFECTU 082-218201861-20180328-20	JRE 18:_03_	⑫	£ 3	-©F	0	ig i	0	0	9	9
Regu le 06/04/2018	orte	382,000	5.980,00	. 02,00	300,00	00,000	3.000,00	98 910,00	98 910,00	92,C
082-218201861-20180328-20 Regu le 06/04/2018	Montant RAR 2017 à re- en 2018	9	2	()	4.8	1.	3:0	686	686	109 792,00
ALISER 2017 A REPORTER EN 2018 Dépenses	Désignation article		Concessions et droits similaires	Autres immobilisations corporelles		Autres agencements et aménagements de terrains	Autres bâtiments publics		Réseaux de voirie	Total Général
ES A RE	Article		2051	21.88		2128	21318		2151	
ETAT DES RESTI	Fonction		0	2		4	3		8	
ETAT	ų.									

Désignation opération

Opération

MATERIEL - MOBILIER

42

BATIMENTS COMMUNAUX

44

PLACE DU CHATEAU

90

VALENCE D'AGEN, le 09 janvier 2018

LE MAIRE:

Jacques BOUSQUET

082-218201861-20180328-2018_03_04_04-DE

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de: VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2018-03-04-04

OBJET: BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2017

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1, alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année, à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

En application de la règlementation susvisée, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le bilan présenté en annexe.

Le Conseil Municipal, Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE le bilan annuel 2017 des acquisitions et cessions immobilières annexé à la délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

Le Maire,

lacques BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_04_04-DE Regu le 06/04/2018 Budget Communel Weigner d'Agen

CA 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES	A10.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES	A10.2

		EES D'IMMOBILISATIONS Valeur d'acquisition	Cumul dea	Durée de
Modalitée d'acquiertion	Désignation du bien	(coût historique)	amortissemen/is	l'amortissemen
Acquisitions à titre onéreux				
SECATEURS ELECTROCOUP F3015	Ti.	3 312,00		
2 TABLEAUX "PORT DE VALENCE" SUR	TOILE LIN	1 00,000		
CHARIOTS VOIRIE		1 205,00		
BARRIERES - JARDINIERES PLACE C	HAUMEIL	3 651,50		
VALISES MOBILES ECOLES (12 TABL	ETTES - 1 ORDI)	40 799,98		
Achat malson Lagnés		2 934,42		
ACQUISITION 10 TETES DE LAMPE ECL	AIRAGE PUBLIC	11 895,96		:
ANNONCE MARCHE TROTTOIRS CHALL	MEIL	1513,31		
ANNONCES TRANCHEES CHAUWEIL		729,07		
ARMOIRE CHAUFFAGE HALLE		16 800,06		
ASPIRATEUR DE FEUILLES AVEC KIT D	DE MONTAGE	5 232,00		
ASPIRATEUR EAU ET POUSSIERE CTM	POUR VEHICULES	549,50		
ASPIRATEUR KARCHER NT35/1 AP ECO		542.5D		
AUDIT ENERGETIQUE BATIMENT GIPO		6 688,50		
AUTOLAVEUSE TTB 1840 BATTERIE EC		2 274,00		
AUTOLAVEUSE TTB 1840A BATTERI EG		2 274,00		
AUTOLAVEUSE TTB 4045 ECOLE GERA		3 425.00		
AUTOLAVEUSE TTB 4045 ECOLE JULE		3 425.00		
Centre équestre - camping	2 t - 1 (1.4)	16 052.82		
zende equebbe - camping CHARIOT TRANSPORT TAPIS ECOLE G	SERAED I ALANNE	315.0D		
CHAUFFAGE ALVA SALLE JUDO		6 284,4B		
		6264,AU 616,0D		
CHENE ROUGE - JARDIN PUBLIC	urraca.	175.87		
OFFRET CLIG 450 + DOUILLES - OUT		100 mm		12
COLMATAGE BAS DE PENTE - FAITAGE		14 010,72		
COMBI SYSTEM KM 131 R (510457397)	EV	509,56		
COMPLEXE GIPOULOU		463,20		
COMPRESSEUR LACME 20W100L MON		510,00		
CREATION BRANCHEMENT EAU PLAC				
CUISINE MOBILE POUR MANIFESTATIO		19 462,17		
DEBROUSAILLEUSE STHILL FS 410 CE		E67,55		
DEBROUSSAILLEUSE FS 70 RC-E STIH		359,10		
XEBROUSSAILLEUSE FS COMBI SYSTI	EM ESPACES VERTS	117,71		
DECORS DE NOEL - TRAVAUX REGIE 2	2017	23 760,54		
DESTRUCTEUR DE DOCUMENT ETAT :	CIVIL (PASSEPORTS)	1 030,31		
DISSIMULATION ECLAIRAGE PUBLIC A	N J BAYLET	1 003,17		
ECHELLE - PLATEFORME EQUIPEMEN	T SECURITE	798,53		
Eglise de Castel		456,00		
ELEMENTS CUISINE MOBILE (ARMOIR)	ES INOX - PLAQUE)	3.468,4D		
ESCABEAU 3 MARCHES POUR LES EC	OLES	339,60		
TAGERES RESTO DU COEUR ET ILOT	CENTRAL.	6788,45		
ETUDE ACCESSIBILITE BATIMENTS		5 232,00		
FILTRE GLUTTON		1 663,75		
FLEXIBLES FONTAINE CARREE AVEC I	POSE	7 694,21		
GENERATEUR VAPEUR - CHARIOT FO	YER DES AINES	279,50		
SOUTTIERES ET DESCENTES EP EGL	ISE DE CASTEL	7 592,00		
talle Jean Baylet		912,00		
HONORAIRES - ETUDES - RENOVATIO	N HALLE J.BAYLET	27 474,00		
MPASSE CHAUMEIL FOURNITURE ET		3 E25,4D		,
NSERTION MARCHES PUBLICS HALLE		2 684.95		1
INSERTIONS MARCHE MATERIEL INFO	TO A SANCTON TO A SANCTON TO A SANCTON ASSAULT OF THE SANCTON ASSAUL	1 542,74		

082-218201861-20180328-2018_03_04_04-DE Regu le 06/04/2018

Budget Communal Valence-d'Agen

CA 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES	A10.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES	A10.2

Modalités d'acquisition	Dësignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul dea amortisaements	Durée de l'amortissement
NSERTIONS TRANCHEES AVENUE D	Ę LA GARE	96,00		
JAVE LINGE BOSCH WAE28217FF 7K	G	457,00		- 1
LICENCE MICROSOFT COMPTA (TRA	NSFERT ESPACES VERTS)	160,55		ä
LICENCE MICROSOFT PC COMPTA A	NGELIOUE	169,00		8
LICENCE OFFICE - POSTE DST		169,00		:
LICENCE OFFICE POLICE MUNICIPAL	<u>L</u> y	179,00		8
LICENCES ANTI-VIRUS		1 554,00		3
LIGNE DE SELF JULES FERRY		28 800.16		1
LOGICIEL DE SERVICE POLICE MUNI	GPALE .	300,00		20
MAC BOOK PRO SIDERAL 15" + ADAF		2961,05		
MACHINE A LAVER RESTAURANT MU		796,00		
MAISON ASS. CLAM	EL TON COCCE 4 COMMO	456.00		•
MARRONNIER JARDIN PUBLIC		E60,00		1:
MARTEAU PERFORATEUR MAKITA H	5 51110C	1 032,00		
MEDIATHEQUE (ANCIENNE E CHAIX)		456,00		:
MONITEUR 27° HP - BUREAU DU MAI		159,90		
MOTEUR KW STIHL AVEC ACCESSOI		1 294,20		163
OUTILLAGE SERVICE BATIMENTS (M		1 082,47		
PANNEAU DE CHANTIER PLACE CHA	UMEIL	234,00		
participation AV J BAYLET		120 000,00		
PARTICIPATION INSTALLATION BORI	NE CHARGE VEHICULE	1 031,00		
PC COMPLET C.SERAFIM + OFFICE 8	T CABLES	1 403,00		
PC COMPLET ESPACES VERT		816,04		;
PC ZOTAC AVEC LICENCE MICROSO	FT-COMPTABILITE	1 168,99		
PLANCHER TVB		9 465,86		
POMPE ARROGAGE ET PULVERISAT	ON PULFLEX SERVICE EV	187,91		!
POMPE LUBRIFIANT POUR SCIE A RI	EAN	391,04		į
PUIT DE RELEVAGE DE LA NAUZE CI	ONDUITE INOX	2 397,78		2
RAMPES DE MONTEE - CTM		657,00		
RAYONNAGE METALLIQUE ARCHIVE	S MAIRIE	1 080,00		1
REMPLACEMENT VANNE THERMOST	TATIQUE STADE	3 076,91		1
RESEAU PLUVIAL AVENUE DE BORD	EAUX	2 263,32		
Salles associatives - Avide Bordeaux		456,00		
SELF CANTINE GERARD LALANNE		25 785,74		1
SONO ECOLE GERARD LALANNE		259,9D		
SOUFFLEUR STHIL BR 700 ESPACES	IVERTS	653,65		
SOUFFLEUR STIHL SR700 SERVICE		£53,65		
Stade Bätments		6 087,94		
TABLEAU AFFICHAGE SCORE STADE	•	5904.00		1
TAILLE HAIE STIHL HS 82R/600 N° DE		553,5D		,
TAILLE HAIE STIHL HS82T COUPE 50		497,00		
IAILLE NAE STINL NS621 OOUPE RU TENNIS COUVERT	permete vente	456.00		
	-ee (reero	1 760,00	Zan San San San San San San San San San S	
TONDEUSE HONDA TRACTEE ESPAI TONDEUSE BUIELUIEA CUSTA - Nº SI				
TONDEUSE SHIBAURA CM374 - N° SI		23 760,00		
TRANCHEES REMPLACEMENT RESE	E ANTO MARION NO.	59 77Q,45		
TRANCHEES RESEAU AEP GUILHEM		430,54		
TRAVAUX AMENAGEMENT BO VICTO		2 325,00		
TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC AVEN	UE VIDOUZE	237,51		
FRONCONNEUSE STIHL MS 201TCM	- ESPACES VERTS	591,20		
TROTTOIRS POURTOUR PLACE CHA	LMEIL	163 386,00		
VIIIa Campredon		456,00	13 277,18	
Acquisitions à titre gratuit				

082-218201861-20180328-2018_03_04_04-DE

Regu le 06/04/2018

Budget Communal Valence-d'Agen

CA 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES	A10.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES	A10.2

Modalités d'acquisition	Désignation du blen	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durés de Famortissement
Mise à disposition		figures and the second		
Affestation				
Mises en concession ou affermage				(1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)
Divers				
TOTAL GENERAL		788 282,67		

	A10.2 - ETAT DE	S SORTIES DES	BIENS D'I	MMOBILISAT	IONS		
Modalités de sortie	Désignation du blen	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort	Cumul des amort antérieurs	Valeur netta comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cheval blanc Cheval Blanc-Logts sociaux TERRAIN PALLARUELO Terrains construction		18 902,55 207 378,37 1 517,14 112 013,19	20	62 720,00	16 902,55 1 517,14 1 12 013,19	7 150,00 57 850,00 219 000,00 17 175,00	-11 752,55 57 850,00 217 482,86 -94 838,19
Cessions à titre gratuit				Spatal			
Mise à disposition							
Affestation							
Mises en concession ou allermage					1.5		
Mise à la réforme				RESERVED AND AND ADDRESS.			
Terrain Pallaruello TERRAIN PALLARUELLO		2 545,44 5 973,03			2 645,44 5 973,03		-2 645,44 -5 973,03
Destruction .							
Renault Kangoo - 3591 KM 82 Renault KANGOO-3618 KB 82		9 000,000 9 910,00	5 5	9 000,00 9 910,00			
Divers	Substitution of			Halos VIII toxx			
BENNE POLYBENNE	9	3 534,18	7	3 027,00	507,18		-507,18
TOTAL GENERAL		370 873,80	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE				159 618,47

082-218201861-20180328-2018_03_05_05-DE

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de: VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

082-218201861-20180328-2018_03_05_05-DE Regu le 06/04/2018

DELIBERATION N°2018-03-05-05

OBJET: VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 - ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31,

Le Conseil Municipal:

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a précédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- APPROUVE à l'unanimité, le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 du budget Assainissement, par le Receveur, dont les écritures sont conformes au compte administratif de l'assainissement pour le même exercice,
- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

bot

Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_06_06-BF

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de: VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

082-218201861-20180328-2018_03_06_06-BF Regu le 06/04/2018

DELIBERATION N°2018-03-06-06

OBJET: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31,

- 2 -

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Guy MERIEL, délibérant sur le compte de gestion dressé par le Receveur municipal et sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion est conforme au compte administratif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :

	COMPTE ADMIN	IISTRATIF 2017 - ASSAII	NISSEMENT	
	Fonction	nement	Investiss	sement
Libellés	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1	9 035,66 €			45 760,63 €
Opérations de l'exercice	321 359,67 €	354 046,53 €	156 721,60 €	100 258,56 €
Résultats de l'exercice		32 686,86 €	56 463,04 €	
Résultats de clôture		23 651,20 €	10 702,41 €	
Reste à réaliser			15 665,00 €	
RESULTATS CUMULES		23 651,20 €	26 367,41 €	

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Après en avoir délibéré, 27 voix « pour » et 2 non participations au vote,

- ARRETE les résultats des différentes sections budgétaires,
- ADOPTE le Compte Administratif 2017,
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

Le Maire,

Macques BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_06_06-BF Regu le 06/04/2018

Budget Assainissement ETAT DES RESTES A REALISER 2017 A REPORTER EN 2018 Dépenses

Opération	Désignation opération	Article	Désignation article	Montant RAR 2017 à
21	STATIONS DE RELEVAGE			reporter en 2018
		2158	Autres	20,141,2
26	STATION D'EPURATION			2 141,00
E.		2156	Matériel snécifique d'exploitation	4 045,00
33	CONDUITES RAZERE			4 048,00
				200,000
		2315	Installation, matériel et outillage techniques	200 002
35	RESEAU RD 813			20,000
		3215		480,00
5		777	Installation, materiel et outillage techniques	480,00
Ç	KESEAUX			8 496 00
		2158	Autres	7 224 00
	3	2315	Installation, materiel et outillage techniques	00,000
				1 402,UU
			Total Général	15 665,00

VALENCE D'AGEN, le 09 janvier 2018

To the same of the

LE MAIRE:

Jacques BOUSQUET

082-218201861-20180328-2018_03_07_07-DE

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de: VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2018-03-07-07

OBJET: VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 – ZAC DE PROUXET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31,

Le Conseil Municipal:

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a précédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler,

- I° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du le janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- APPROUVE à l'unanimité, le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 du budget ZAC de Prouxet, par le Receveur, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice,
- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

10 1

Le Maire.

Jacques BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_08_08-BF

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de: VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

082-218201861-20180328-2018_03_08_08-BF Regu le 06/04/2018

- 2 -

DELIBERATION N°2018-03-08-08

OBJET: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - ZAC DE PROUXET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Guy MERIEL, délibérant sur le compte de gestion dressé par le Receveur municipal et sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion est conforme au compte administratif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - ZAC					
Libellés	Fonctionnement		Investissement		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	
Résultats reportés N-1		94 753,24 €	63 020,29 €		
Opérations de l'exercice	337 959,26 €	338 458,92 €	156 647,64 €	389 965,21 €	
Résultats de l'exercice	Name by St	499,66 €		233 317,57 €	
Résultats de clôture		95 252,90 €		170 297,28 €	
Reste à réaliser					
RESULTATS CUMULES		95 252,90 €		170 297,28 €	

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Président de séance, Après en avoir délibéré, 27 voix « pour » et 2 non participations au vote,

- ARRETE les résultats des différentes sections budgétaires,
- ADOPTE le Compte Administratif 2017.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

Le Maire,

acques BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_09_09-DE

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2018-03-09-09

OBJET: VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 – « TOURISME »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31.

Le Conseil Municipal:

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a précédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler,

- l° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- APPROUVE à l'unanimité, le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 du budget « Tourisme », par le Receveur, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice,
- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

656

Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_10_10-BF

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

082-218201861-20180328-2018_03_10_10-BF Regu le 06/04/2018

DELIBERATION N°2018-03-10-10

OBJET: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - TOURISME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Guy MERIEL, délibérant sur le compte de gestion dressé par le Receveur municipal et sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion est conforme au compte administratif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - TOURISME					
Libellés	Fonctionnement		Investissement		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	
Résultats reportés N-1	32 665,83 €			22 360,17 €	
Opérations de l'exercice	106 072,46 €	89 665,74 €	25 390,84 €	25 973,60 €	
Résultats de l'exercice	16 406,72 €			582,76 €	
Résultats de clôture	49 072,55 €			22 942,93 €	
Reste à réaliser	NAME OF STREET				
RESULTATS CUMULES	49 072,55 €			22 942,93 €	

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Après en avoir délibéré, 27 voix « pour » et 2 non participations au vote,

- ARRETE les résultats des différentes sections budgétaires,
- ADOPTE le Compte Administratif 2017.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

be &

Le Maire,

BAJacques BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_11_11-DE

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2018-03-11-11

OBJET: VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 - «ANIMATIONS, CULTURE, EVENEMENTIEL VALENCE»

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31,

Le Conseil Municipal:

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a précédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- APPROUVE à l'unanimité, le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 du budget « Animations, culture, événementiel Valence », par le Receveur, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice,
- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

1000

Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_12_12-BF

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de: VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

Regu le 06/04/2018

DELIBERATION N°2018-03-12-12

OBJET: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - « ANIMATIONS, CULTURE, EVENEMENTIEL VALENCE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Guy MERIEL, délibérant sur le compte de gestion dressé par le Receveur municipal et sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion est conforme au compte administratif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	
Résultats reportés N-1		15 951,96 €	4 823,20 €		
Opérations de l'exercice	307 145,74 €	317 468,80 €	29 554,63 €	32 828,93 €	
Résultats de l'exercice		10 323,06 €		3 274,30 €	
Résultats de clôture		26 275,02 €	1 548,90 €		
Reste à réaliser				ALL CONTRACTORS	
RESULTATS CUMULES		26 275,02 €	1 548,90 €		

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Après en avoir délibéré, 27 voix « pour » et 2 non participations au vote,

- ARRETE les résultats des différentes sections budgétaires,
- ADOPTE le Compte Administratif 2017.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme,

post

Valence d'Agen, le 3 avril 2018

Le Maire,

acques BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_13_13-DE

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de: VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

AR PREFECTURE 082-218201861-20180328-2018_03_13_13-DE Regu le 06/04/2018

DELIBERATION N°2018-03-13-13

OBJET: REPRISE DES RESULTATS 2017 – COMMUNE ET ZAC

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-5, R.2311-11 à R.2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant qu'après avoir approuvé le compte administratif 2017 de la Commune et de la ZAC, il convient de statuer sur l'affectation du résultat,

Constatant que les comptes administratifs font apparaître :

	Commune	ZAC	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	437 839,06 €	499,66 €	
Résultat reporté	347 676,78 €	94 753,24 €	
Soit un résultat de fonctionnement cumulé	785 515,84 €	95 252,90 €	880 768,74 €

	Commune	ZAC	
Résultat d'investissement de l'exercice	5 986,80 €	-63 020,29 €	
Résultat reporté	-32 919,90 €	233 317,57 €	
Soit un résultat d'investissement cumulé	-26 933,10 €	170 297,28 €	143 364,18 €
Solde de financement des restes à réaliser	-30 798,00 €		-30 798,00 €
Soit un excédent de financement d'investissement	-57 731,10 €	170 297,28 €	112 566,18 €

Le Conseil Municipal, Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ACCEPTE la reprise des résultats de l'exercice 2017 à affecter sur le budget de la commune comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 880 768,74 € Résultat d'investissement reporté (001) : 143 364,18 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

656

Le Maire,

<u>Jacques BOUSQUET.</u>

082-218201861-20180328-2018_03_14_14-BF

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de: VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

082-218201861-20180328-2018_03_14_14-BF Regu le 06/04/2018

DELIBERATION N°2018-03-14-14

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Le Conseil Municipal,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOPTE le budget primitif COMMUNAL équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	6 754 378,74 €	6 948 810,00 €
Opérations d'ordre	1 159 000,00 €	83 800,00 €
Résultat reporté		880 768,74 €
Total	7 913 378,74 €	7 913 378,74 €
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	3 492 901,18 €	2 305 135,00 €
Opérations d'ordre	83 800,00 €	1 159 000,00 €
Restes à réaliser	109 792,00 €	78 994,00 €
Résultat reporté		143 364,18 €
Total	3 686 493,18 €	3 686 493,18 €

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- DONNE délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

> Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

> > Jo E

Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_15_15-DE

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de: VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel
M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques
Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick
Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie
Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

- 2 -

Regu le 06/04/2018

DELIBERATION N°2018-03-15-15

OBJET: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'impositions,

Vu l'état 1259 COM de notification des bases fiscales,

Compte tenu des fortes contraintes pesant sur le budget communal exposées lors du débat d'orientations budgétaires en date du 7 mars 2018,

Considérant qu'il est proposé d'appliquer une variation différenciée des taux en portant le taux de la taxe d'habitation de 6,14 à 7,14 % et que le produit fiscal des taxes directes locales se résume comme suit :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Taux	Produit Correspondant
Taxe d'habitation	5 872 000 €	7,14	419 261 €
Taxe foncière (bâti)	6 024 000 €	9,97	600 593 €
Taxe foncière (non bâti)	46 800 €	44,93	21 027 €
CFE	1 892 000 €	10,22	193 362 €
	Produi	t fiscal attendu	1 234 243 €

Le Conseil Municipal, Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de fixer, pour 2018, les taux d'imposition suivants :

7,14 % pour la taxe d'habitation,

9,97 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,

44,93 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

10,22 % pour la cotisation foncière des entreprises.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

J6 6

Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_16_16-DE

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de: VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2018-03-16-16

OBJET: MODIFICATION AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.23 I I-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant qu'il convient de procéder à la modification des autorisations de programme en cours (Avenue Jean Baylet, Aménagement de la Place Jean-Baptiste Chaumeil et ses abords et Réhabilitation de la Halle Jean Baylet),

Le Conseil Municipal,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE les modifications apportées aux autorisations de programme en cours, comme suit :

AP Avenue Jean Baylet

Montant de l'	Autorisation de F	rogramme	IV.	/lontant des Cr	édits de Paiemer	nt
Pour mémoire AP votée (y compris ajustement)	Révision de l'exercice 2018	Total cumulé	CP antérieurs (réalisations cumulées)	CP 2018	CP 2019	Reste à financer
3 191 885,00	132 372,94	3 324 257,94	3 058 862,21	183 679,00	81 716,73	

AP 2014-01 Aménagement de la Place Jean Baptiste Chaumeil et de ses abords

Montant de l'	Autorisation de P	rogramme		Montant des Cré	dits de Paiemen	t
Pour mémoire AP votée (y compris ajustement)	Révision de l'exercice 2018	Total cumulé	CP antérieurs (réalisations cumulées)	CP 2018	CP 2019	Reste à financer
2 880 000,00	- 600 000,00	2 280 000,00	678 923,86	1 180 701,00	200 000,00	220 375,14

082-218201861-20180328-2018_03_16_16-DE Regu le 06/04/2018

2018-03-16-16

- 3 -

AP 2017-01 Réhabilitation de la Halle Jean Baylet

Montant de l'	Autorisation de F	rogramme	N	/lontant des Cré	dits de Paiement	t
Montant de l'AP	Révision de l'exercice 2018	Total cumulé	CP antérieurs (réalisations cumulées)	CP 2018	CP 2019	Reste à financer
1 134 000,00		1 134 000,00	30 158,95	515 500,00	588 341,05	=

- ACTE l'ensemble des crédits de paiement ouverts pour ces opérations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

Accusé de réception

Acte reçu par: Sous-Préfecture de CASTELSARRASIN

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2018-04-06

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNE DE VALENCE D'AGEN

Nº de SIREN: 218201861

Numéro Acte de la collectivité locale: 2018_03_17_17 Objet acte: Affectation des résultats 2017 - Assainissement

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1.2-documents budgétaires (et délibérations correspondantes)

Identifiant Acte: 082-218201861-20180328-2018_03_17_17-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de: VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-yerbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2018-03-17-17

OBJET: AFFECTATION DES RESULTATS 2017 – ASSAINISSEMENT

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-5, R.2311-11 à R.2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant qu'après avoir approuvé le compte administratif 2017 de l'Assainissement il convient de statuer sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit des restes à réaliser de :

- Un excédent de fonctionnement de :	32 686,86 €
- Un déficit reporté de :	9 035,66 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	23 651,20 €
- Un déficit cumulé d'investissement de :	10 702,41 €

Soit un besoin de financement d'investissement de : 26 367,41 €

Le Conseil Municipal, Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- AFFECTE le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 23 651,20 € Résultat reporté en fonctionnement (002) : 0,00 €

Résultat d'investissement reporté (001) – Déficit : 10 702,41€

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

164

15 665,00 €

Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_18_18-BF

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de: VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2018-03-18-18

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2018 - ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Le Conseil Municipal, Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOPTE le budget primitif 2018 de l'ASSAINISSEMENT équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	256 600,00 €	347 000,00 €
Opérations d'ordre	104 425,00 €	14 025,00 €
Résultat reporté		
Total	361 025,00 €	361 025,00 €
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	157 683,79 €	93 651,20 €
Opérations d'ordre	15 545,00 €	105 945,00 €
Restes à réaliser	15 665,00 €	
Résultat reporté	10 702,41 €	
Total	199 596,20 €	199 596,20 €

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- DONNE délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

> Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

> > 6

Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_19_19-DE

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

Regu le 06/04/2018

- 2 -

DELIBERATION N°2018-03-19-19

OBJET: CLOTURE DU BUDGET – ZAC DE PROUXET

Vu l'article 64 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2016 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Rives modifiant ses statuts par le transfert de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »,

Vu la délibération en date du 8 mars 2017 du Conseil Municipal approuvant les dites modification de statuts de la Communauté de Communes des Deux Rives,

Vu la délibération en date du 14 décembre 2017 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Rives approuvant les conditions patrimoniales et financières du transfert de la compétence des Zones d'Activité Economique (ZAE),

Vu la délibération en date du 7 mars 2018 du Conseil Municipal approuvant les conditions patrimoniales et financières du transfert de la compétence Zone d'Activité Economique (ZAE) de Prouxet I, à savoir entre autre la mise à disposition, à titre gratuit, des biens meubles et immeubles de la zone d'activité, notamment la voirie, les espaces verts, les postes et puits de relevage, puisards, les réseaux d'assainissement et pluvial, point d'eau incendie. Cette mise à disposition sera constatée par l'établissement d'un procès-verbal,

Considérant qu'il est nécessaire de clôturer le budget de la Zone d'Activité de Prouxet,

Le Conseil Municipal, Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de PRONONCER la dissolution du budget annexe « ZAC de Prouxet » et d'arrêter officiellement les comptes de ce budget,
- PROCEDE à la réintégration du budget du service de la ZAC de Prouxet dans le budget principal par écritures d'ordre non budgétaires et AUTORISE le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires,
- INTEGRE dans le budget principal de la Commune les résultats de clôture du service de la ZAC de Prouxet :
 - Compte 001 Report de la section d'investissement : 170 297,28 €
 - Compte 002 Report de la section de fonctionnement : 95 252,90 €,

082-218201861-20180328-2018_03_19_19-DE

Regu le 06/04/2018

2018-03-19-19

- 3 -

- DECIDE de REINTEGRER sur le budget principal de la Commune les biens listés en annexe, les biens devant être mis à disposition de la Communauté le seront par procès-verbal,
- DECIDE de REINTEGRER sur le budget communal le solde de dette pour un capital restant dû de 118 034,69 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans le cadre la clôture du budget annexe « ZAC de Prouxet ».

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

656

Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_19_19-DE Regu le 06/04/2018

Etat des biens au 31/12/2017 à réintégrer sur le budget communal Annexe:

Compte	N° inventaire	Désignation	Durée Amort.	Valeur achat / brute	Amort. antérieurs	Amort. de l'année (2017)	Total amort.	VNC
2113	н	Terrain ZA	0	413 828,19	00'0	00'0	00'0	413 828,19
2113	16	Terrain Trempver	0	20 702,87	00'0		00'0	20 702,87
2113 Sc	ous-total	Sous-total Terrains aménagés autre que voirie		434 531,06	00'0	00'0	00'0	434 531,06
2138	18	Bâtiment ESBTP	0	13 501,40	00'0	00'0	00'0	13 501,40
2138	22	Atelier C3MI	0	6 206,00	00'0	00'0	00'0	6 206,00
2138 Sc	Sous-total	Autres constructions		19 707,40	00'0	00'0	00'0	19 707,40
2151	13	Annonce aménagement	0	5 907,70	00'0	00'0	00'0	5 907,70
2151 St	Sous-total	Réseaux de voirie	0	5 907,70	00'0	00'0	00'0	5 907,70
21531 1	15-21531	Alim Eau Tranver C3MI	0	72 943,12	3 646,00	1 823,00	5 469,00	67 474,12
21531	19	Liaison Golf-Valence	0	159 866,65	7 992,00	3 996,00	11 988,00	147 878,65
21531 Se	Sous-total	Réseaux adduction eau	0	232 809,77	11 638,00	5 819,00	17 457,00	215 352,77
21532	20	Travaux Viabilisation	30	23 836,01	1 190,00	595,00	1 785,00	22 051,01
21532 S	Sous-total	Réseaux assainissement		23 836,01	1 190,00	595,00	1 785,00	22 051,01
21533 1	19-21333	Liaison Golfech-ZAC	0	52 613,50	00'0	00'0	00'0	52 613,50
21533 Sa	ous-total	Sous-total Réseaux Câblés	0	52 613,50	00'0	00'0	00'0	52 613,50
21534 1	19-21534	Liaison Golfech-zac	0	15 024,00	00'0	00'0	00'0	15 024,00
21534	21	Câble éclairage public	0	11 483,90	00'0	00'0	00'0	11 483,90
21534 S	ous-total	Sous-total Réseaux électrification	0	26 507,90	00'0	00'0	00'0	26 507,90
25138 1	15-21538	Chantier Chemin	0	3 875,54	00'0	00'0	00'0	3 875,54
21538 S	ous-total	Sous-total Autres réseaux	0	3 875,54	00'0	00'0	00'0	3 875,54
2423	3	Transfert pépinières	0	518 325,86	00'0	00'0	00'0	518 325,86
2423 S	ous-total	Sous-total Immo. mises à disposition epci	0	518 325,86	00'0	00'0	00'0	518 325,86
		TOTAL	0	1 318 114,74	12 828,00	6 414,00	19 242,00	1 298 872,74

082-218201861-20180328-2018_03_20_20-DE

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de: VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

082-218201861-20180328-2018_03_20_20-DE Regu le 06/04/2018

DELIBERATION N°2018-03-20-20

OBJET: REPRISE DES RESULTATS 2017 – BUDGET TOURISME

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.23 I I-5, R.2311-11 à R.2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant qu'après avoir approuvé le compte administratif 2017 du budget Tourisme il convient de statuer sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de :

16 406,72 €

Un déficit reporté de :

32 665,83 €

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :

49 072,55 €

Un excédent cumulé d'investissement de : 22 942,93 €

Le Conseil Municipal, Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- AFFECTE le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement (002) - Déficit : 49 072,55 €

Résultat d'investissement reporté (001) - Excédent : 22 942,93 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

tot

Le Maire,

lacques BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_21_21-BF

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2018-03-21-21

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2018 - TOURISME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Le Conseil Municipal, Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOPTE le budget primitif 2018 du TOURISME équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	75 780,00 €	139 382,55 €
Opérations d'ordre	26 530,00 €	12 000,00 €
Résultat reporté	49 072,55 €	
Total	151 382,55 €	151 382,55 €
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	37 472,93 €	0,00 €
Opérations d'ordre	12 000,00 €	26 530,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté		22 942,93 €
Total	49 472,93 €	49 472,93 €

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- DONNE délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

> Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

> > 6

Le Maire.

Jacques BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_22_22-DE

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de: VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2018-03-22-22

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET « ANIMATIONS, CULTURE, EVENEMENTIEL »

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-5, R.2311-11 à R.2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant qu'après avoir approuvé le compte administratif 2017 du budget « Animations, culture, événementiel » il convient de statuer sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :

10 323,06 €

- Un excédent reporté de :

15 951,96 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

26 275,02 €

- Un déficit cumulé d'investissement de :

1 548,90 €

Soit un besoin de financement d'investissement de :

1 548,90 €

Le Conseil Municipal, Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- AFFECTE le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :

Affectation en section d'investissement (1068) : 1 548,90 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 24 726,12 €

Résultat d'investissement reporté (001) - Déficit : 1 548,90 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

6

Le Maire,

acques BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_23_23-BF

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de: VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2018-03-23-23

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2018 – ANIMATIONS, CULTURE, EVENEMENTIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Le Conseil Municipal, Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOPTE le budget primitif 2018 ANIMATIONS, CULTURE, EVENEMENTIEL équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	298 836,12 €	282 880,00 €
Opérations d'ordre	35 900,00 €	27 30,00 €
Résultat reporté		24 726,12 €
Total	334 736,12 €	334 736,12 €
Į.	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	8 770,00 €	1 548,90 €
Opérations d'ordre	27 130,00 €	35 900,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté	1 548,90 €	
Total	37 448,90 €	37 448,90 €

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- DONNE délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

> Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

Le Maire,

acques BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_24_24-DE

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de: VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2018-03-24-24

OBJET: SUBVENTION AU BUDGET « ANIMATIONS, CULTURE, EVENEMENTIEL »

Vu les délibérations des 04 mars 2014 et 21 mai 2014 portant création du budget « Animations, culture, évènementiel Valence »,

Vu la délibération en date du 25 juin 2014 précisant que ce budget dispose de l'autonomie financière.

Vu la délibération en date du 21 décembre 2017 acceptant le versement d'une avance de 30 000 euros à la subvention d'équilibre du budget principal au budget « Animations, culture, évènementiel Valence » dans l'attente du vote des budgets primitifs 2018,

Vu les budgets primitifs de la Commune et du budget « Animations, culture, évènementiel Valence », prévoyant une subvention d'équilibre d'un montant de 140 000 euros,

Le Conseil Municipal, Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ACCEPTE le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget « Animations, culture, évènementiel Valence» d'un montant 140 000 euros.
- DIT que le versement de cette subvention se fera au fur et à mesure des besoins.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018 to t

acques BOUSQUET.

Le Maire,

082-218201861-20180328-2018_03_25_25-DE

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de: VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2018-03-25-25

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTIONS – TOITURE DU STADE MUNICIAPL

Dans le cadre de travaux au stade municipal, il convient de prévoir des agencements au niveau de la toiture.

Considérant que le projet est estimé à 13 096 € HT,

Le Conseil Municipal, Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE le projet,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépense	es	Recettes	
Coût de l'opération	13 096,00 €	CC2R (40 %) Département (12%) Autofinancement ou emprunt	5 238,00 € I 572,00 € 6 286,00 €

- SOLLICITE auprès de la Communauté de Communes des Deux Rives et du Conseil Départemental les subventions relatives à ces travaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence autorise Monsieur Guy MERIEL, Adjoint chargé des travaux, à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier et à signer les documents de demandes de subvention nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

Le Maire,

acques BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_26_26-DE

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

082-218201861-20180328-2018_03_26_26-DE Regu le 06/04/2018

DELIBERATION N°2018-03-26-26

OBJET: DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS - 2018

Vu les propositions de la commission Sports et Loisirs, réunie le 19 février 2018,

Le Conseil Municipal, Sur proposition de Monsieur le Maire,

En application de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, n'ont pas pris part aux débats, ni au vote, pour l'attribution des subventions, pour les associations dont ils sont membres, les conseillers suivants : Monsieur Gil (concerné pour l'attribution de la subvention pour le Golf d'Espalais, qui a donné pouvoir), Monsieur Roméro pour l'attribution de la subvention du Valence d'Agen Triathlon, Madame Dujay-Blaret pour l'attribution de la subvention au Club Amitié et Bonne Humeur et pour l'association Force A pour la Force T, Madame Ducasse (concernée pour l'attribution de la subvention pour l'attribution de la subvention à l'Association des Handicapés des Rives Valenciennes et pour l'association Force A pour la Force T, qui a donné pouvoir), Madame Orlandi (concernée pour l'attribution de la subvention de l'ACCA, qui a donné pouvoir), Madame Mérie (concernée pour l'attribution de la subvention à Valence d'Agen Accueil et Taanga, qui a donné pouvoir), Monsieur Delbecque pour l'attribution de la subvention à l'association Force A pour la Force T, ne pouvant être membre et partie,

Après en avoir délibéré, 22 voix « pour » et 7 non participations au vote,

- DECIDE d'accorder les subventions suivantes (en euros), pour l'année 2018 :

ASSOCIATIONS INTERVENANT EN MILIEU RURAL, CADRE DE VIE, DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

ASSOCIATIONS CARITATIVES A BUT HUMANITAIRE, SANITAIRE AYANT LEUR SIEGE OU EXERCANT UNE ACTIVITE A VALENCE D'AGEN

Association des Handicapés des Rives Valenciennes......850,00

2018-03-26-26

VOIR ENSEMBLE450,00
AVIR 82
Amicale pour le DON DU SANG BENEVOLE des Deux Rives
A.D.A.P.E.I. (ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'AMIS ET PARENTS D'ENFANTS INADAPTES)
A.D.I.L. 82300,00
LES RESTAURANTS DU CŒUR850,00
Association TAANGA550,00
Association Force A pour la Force T150,00
ASSOCIATION ET ASSIMILES D'ANCIENS COMBATTANTS
A DESCRIPTION OF THE PROPERTY
FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE, MAROC et
FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE, MAROC et TUNISIE (F.N.A.C.A. Valence/Auvillar)

- 3 -

Regu le 06/04/2018

2018-03-26-26

- 4 -

ASSOCIATIONS PERISCOLAIRES

Coopératives scolaires — OCCE 82 Ecole élémentaire Jules Ferry 10 euros x 193 élèves et 6 euros x 58 élèves de maternelle 2 278,00 Ecole primaire Gérard Lalanne 10 euros x 182 élèves
COLLEGE JEAN ROSTAND : ASSOCIATION SPORTIVE
L.P. JEAN BAYLET : Maison des Lycéens
ASSOCIATIONS CULTURELLES DE LOISIRS ET EDUCATIVES
VALENCE D'AGEN ACCUEIL
VALENCE D'AGEN ACCUEIL
VALENCE D'AGEN ACCUEIL
VALENCE D'AGEN ACCUEIL
VALENCE D'AGEN ACCUEIL 500,00 CLUB AMITIE - BONNE HUMEUR 1200,00 CERCLE PHILATELIQUE DES DEUX RIVES 100,00 PREVENTION ROUTIERE 150,00 LYRE VALENCIENNE 2 200,00
VALENCE D'AGEN ACCUEIL 500,00 CLUB AMITIE - BONNE HUMEUR 1200,00 CERCLE PHILATELIQUE DES DEUX RIVES 100,00 PREVENTION ROUTIERE 150,00 LYRE VALENCIENNE 2 200,00 Animations 1 000,00

082-218201861-20180328-2018_03_26_26-DE Regu le 06/04/2018

2018-03-26-26

- 5 -

ASSOCIATIONS SPORTIVES ET DE LOISIRS
AMICALE LAIQUE VALENCIENNE (A.L.V.A.)
AVENIR VALENCIEN RUGBY68 000,00
TENNIS des DEUX RIVES
CLUB DE LOISIRS ET D'AVENTURE MOTO (C.L.A.M.)
PETANQUE CLUB VALENCIEN 3 000,00
ESPOIR BOULISTE VALENCIEN
CLUB D'AERO-MODELISME DE VALENCE D'AGEN (C.A.M.V.A.)400,00
CLUB HIPPIQUE - EQUILOISIRS
CLUB MOTONAUTIQUE200,00
RTT 82 – Randonneurs Tous Terrains300,00
Valence Roller Sports
Valence d'Agen Triathlon
ASSOCIATIONS DIVERSES
AMICALE DES EMPLOYÉS de la commune
Golf d'Espalais – compétition fêtes de septembre800,00

082-218201861-20180328-2018_03_26_26-DE

Regu le 06/04/2018

2018-03-26-26

- 6 -

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ou SUBVENTIONS NOUVELLES

- de DIRE que le montant des aides financières ainsi accordées sera financé à l'aide des crédits votés à l'article 6574 du Budget de l'exercice 2018.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

CRESCIT SUMME

Le Maire,

acques BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_27_27-DE

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2018-03-27-27

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AVICA - 2018

Vu les propositions de la commission Sports et Loisirs réunie le 19 février 2018,

Le Conseil Municipal, Sur proposition de Monsieur le Maire,

En application de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, n'ont pas pris part aux débats, ni au vote, Monsieur Gil (concerné qui a donné pouvoir), Madame Pradelle (concernée qui a donné pouvoir), Madame Laroussinie et Madame Muslewski pour l'attribution de la subvention concernant cette association, ne pouvant être membre et partie,

Après en avoir délibéré, 25 voix « pour » et 4 non participations au vote,

- DECIDE d'accorder la subvention suivante (en euros), pour l'année 2018 :

Association VIe Culturelle et Artistique (A.VI.C.A.)......5 000,00

- DIT que le montant de cette aide financière ainsi accordée sera financé à l'aide des crédits votés à l'article 6574 du Budget de l'exercice 2018.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

lacques BOUSQUET.

Le Maire,



Accusé de réception

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de CASTELSARRASIN

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2018-04-06

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNE DE VALENCE D'AGEN

Nº de SIREN: 218201861

Numéro Acte de la collectivité locale: 2018 03 28 28

Objet acte: Demande de subvention de l'association VAF (Valence Animations Fêtes) - 2018

Nature de l'acte: Délibérations Matière: 7.5.2-attribuées

Identifiant Acte: 082-218201861-20180328-2018_03_28_28-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etalent absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2018-03-28-28

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION VAF (VALENCE ANIMATIONS FETES) - ANNEE 2018

Vu les propositions de la commission Sports et Loisir réunie le 19 février 2018,

Le Conseil Municipal, Sur proposition de Monsieur le Maire,

En application de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, n'ont pas pris part aux débats, ni au vote, Madame Muslewski, Madame Combes et Madame Mérie (concernée qui a donné pouvoir) pour l'attribution de la subvention concernant cette association, ne pouvant être membre et partie,

Après en avoir délibéré, 26 voix « pour » et 3 non participations au vote,

- DECIDE d'accorder la subvention suivante (en euros), pour l'année 2018 :

- DIT que le montant de cette aide financière ainsi accordée sera financé à l'aide des crédits votés à l'article 6574 du Budget de l'exercice 2018.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

acques BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_29_29-DE

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de: VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

Regu le 06/04/2018

- 2 -

DELIBERATION N°2018-03-29-29

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION NOEL EN CIRQUE - ANNEE 2018

Vu les propositions de la commission Sports et Loisir réunie le 19 février 2018,

Le Conseil Municipal, Sur proposition de Monsieur le Maire,

En application de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, n'ont pas pris part aux débats, ni au vote, Monsieur Bousquet, Madame Combes, Madame Muslewski, Madame Orlandi (concernée qui a donné pouvoir), Monsieur Gayral, Monsieur Auriol, Monsieur Echeverria pour l'attribution de la subvention concernant cette association, ne pouvant être membre et partie,

Après en avoir délibéré, 22 voix « pour » et 7 non participations au vote,

- DECIDE d'accorder la subvention suivante (en euros), pour l'année 2018 :

Noël en cirque......10 000,00

- DIT que le montant de cette aide financière ainsi accordée sera financé à l'aide des crédits votés à l'article 6574 du Budget de l'exercice 2018.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

_e Maire,

acques BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_30_30-DE

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de: VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2018-03-30-30

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET CERTAINES ASSOCIATIONS

L'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 prévoit que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (n°2001-495 du 6 juin 2001 qui fixe ce montant à 23 000 euros), conclure une convention avec l'association qui en bénéficie, définissant l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Par ailleurs, pour aider les associations dans la poursuite de leurs objectifs culturels, artistiques ou sportifs, la ville met à disposition, pour plusieurs associations, des locaux pour leur fonctionnement et la ville les exonère du paiement des loyers d'occupation de ces lieux.

Aussi, une nouvelle convention, pour la période 2018-2019-2020 doit être passée avec les associations suivantes : CLAM, Equiloisirs, Avenir Valencien Rugby, Tennis des deux Rives et l'ALVA.

Associations	Biens mis à disposition par la commune			
CLAM	Ensemble immobilier situé route des Charretiers et une salle de radio à Léo Gipoulou pour VFM (5/7 av Bordeaux) Terrains sur la commune d'Auvillar			
EQUILOISIRS	Ensemble immobilier situé route des Charretiers			
AVENIR VALENCIEN RUGBY	Stade municipal			
TENNIS DES DEUX RIVES	Club House, courts de tennis (route des Charretiers)			
ALVA	Ensemble immobilier situé avenue de Bordeaux, une salle à Léo Gipoulou pour la section peinture, un local à la Halle Jean Baylet pour la section Roller et cinéma Apollo pour la section Théâtre Un local de 88 m ² au 31 avenue de Bordeaux			

Le Conseil Municipal,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

082-218201861-20180328-2018_03_30_30-DE

Regu le 06/04/2018

2018-03-30-30

- 3 -

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE qu'une convention d'objectif et de moyen soit conclue avec les associations suivantes : CLAM, Equiloisirs, Avenir Valencien Rugby, Tennis des Deux Rives et l'ALVA, pour la période 2018-2019-2020,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations désignées ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

Maire,

Jacques BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_31_31-DE

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2018-03-31-31

OBJET: DELIBERATION PORTANT CREATION DE QUATRE EMPLOIS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1984 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-2°,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité : contrats d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois,

Afin de répondre à une surcharge de travail correspondant à un accroissement saisonnier d'activité qui existe au sein du service entretien des locaux de la collectivité, au cinéma et pour les animations périscolaires, il conviendrait de créer quatre emplois non permanents à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à ces emplois.

Monsieur le Maire propose :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 09/05/2018 au 08/05/2019 (6 mois maximum sur 12 mois)	I	Adjoint Technique	Agent polyvalent d'entretien des bâtiments	I5 H 00 annualisées
Du 16/04/2018 au 15/04/2019 (6 mois maximum sur 12 mois)	1	Adjoint Technique	Agent polyvalent du cinéma	10 H 00
Du 25/04/2018 au 24/04/2019 (6 mois maximum sur 12 mois)	I	Adjoint d'animation	Animateur périscolaire	20 H 45
Du 18/05/2018 au 17/05/2019 (6 mois maximum sur 12 mois)	I	Adjoint d'animation	Animateur périscolaire	24 H 45

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

Le Conseil Municipal,

082-218201861-20180328-2018_03_31_31-DE Regu le 06/04/2018

2018-03-31-31

- 3 -

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de créer quatre emplois liés à un accroissement saisonnier d'activité : I pour une durée hebdomadaire de 15 heures annualisées, I pour une durée hebdomadaire de 10 heures, I pour une durée hebdomadaire de 20 heures et quarante-cinq minutes, et I pour une durée hebdomadaire de 24 heures et quarante-cinq minutes.
- DIT que les crédits nécessaires et les charges afférentes sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence autorise Madame Christiane LE CORRE, Première Adjointe Déléguée, à accomplir toutes les formalités relatives à ces dossiers et à signer toutes les pièces nécessaires à leur application.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

for 6

Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_32_32-DE

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de: VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2018-03-32-32

OBJET: REGULARISATION DE LA DELIBERATION DU 21.12.2017 RELATIVE AU CLASSEMENT D'UNE VOIRIE COMMUNALE - ZAC DE PROUXET

Par délibération n°2017-12-15 du 21 décembre 2017, le conseil municipal a décidé de classer, dans le domaine public communal, la voie d'accès, desservant la zone de Prouxet, cadastrée AM 910. Il convient d'apporter une régularisation dans la rédaction de cette délibération.

Considérant que cette parcelle appartenant au domaine privé communal et sachant que cette parcelle est elle-même une voirie et conformément à l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, il appartient au conseil municipal de classer cette voie dans le domaine public communal routier.

La présente délibération, approuvant le classement, est transmise aux services du cadastre afin de mettre à jour la documentation cadastrale.

Le Conseil Municipal, Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE la régularisation de la délibération n°2017-12-15 en date du 21 décembre 2017
- DECIDE le classement de cette voie communale, pour une superficie de 690 m² conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence autorise Madame Christiane LE CORRE, Première Adjointe, à procéder aux formalités nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018 6

Le Maire,

caues BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_33_33-DE

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de: VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel

M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

082-218201861-20180328-2018_03_33_33-DE Regu le 06/04/2018

DELIBERATION N°2018-03-33-33

OBJET: CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES/COMMUNE DE VALENCE D'AGEN - RESTRUCTURATION DU PARKING PLACE DU CHATEAU ET DE LA RUE DU CHATEAU A VALENCE D'AGEN – AVENANT N°I

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que par délibération en date du 21 juin 2017, il a été proposé de confier à la Communauté de Communes des Deux Rives la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de la restructuration du parking place du château et de la rue du Château.

La participation financière prévisionnelle de la commune a été fixée dans la convention par délibération du Conseil Municipal en séance du 21 juin 2017.

Il y a donc lieu d'arrêter, par avenant n° l à la convention de maîtrise d'ouvrage, le montant de la participation de la commune, conformément aux dispositions de l'article 8 "Le coût des travaux sera arrêté par avenant à la présente convention, lors de la signature des marchés et contrats".

Le marché de travaux a été notifié pour un montant estimatif de 144 386,40 € TTC.

La répartition du coût des travaux entre la Communauté de Communes des Deux Rives et la Commune de Valence d'Agen est la suivante :

- Commune de Valence d'Agen : 97 545, 60 € TTC

- Communauté de communes : 46 840,80 € TTC

Conformément à la convention, le montant des travaux pourra varier du fait du coût réel des travaux dont le montant exact sera arrêté lors de l'établissement du décompte général de l'opération.

Le Conseil Municipal, Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n° 1, relatif à la participation de la Commune. Le montant du marché s'élève à 144 386, 40 euros TTC et la part communale correspondante est arrêtée à 97 545,60 euros TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document se rapportant à ce dossier et à accomplir toutes les formalités relatives à celui-ci.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Valence d'Agen, le 3 avril 2018

Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

082-218201861-20180328-2018_03_34_34-DE

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de: VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 MARS à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents:

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GAYRAL Michel, , M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. ZANIN Daniel a donné pouvoir à Mr GAYRAL Michel M. GIL Philippe a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques

Mme DUCASSE Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Mme ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Mme COMBES Annie

Mme MERIE Françoise a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne

Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine

Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

082-218201861-20180328-2018_03_34_34-DE Regu le 06/04/2018

DELIBERATION N°2018-03-34-34

OBJET: TRANSFERT DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES - REGULARISATION DE LA DELIBERATION DU 30.09.2015

Par délibération en date du 30 septembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé le principe de mise à disposition des parcelles cadastrées AK 672, 679, 680, 681 et 1034 à la Communauté de Communes des Deux Rives au titre de sa compétence mentionnée à l'article 4 « Compétences de la Communauté », au paragraphe III « Compétences facultatives », section I « Santé » ou « Action sanitaire ».

Considérant que suite à une erreur matérielle, la parcelle cadastrée AK 1265, d'une superficie de 20 m², a été omise lors de la rédaction de ladite délibération,

Il convient de rectifier l'assiette de l'ensemble immobilier mis à disposition au profit de la Communauté de Communes des Deux Rives en rajoutant la parcelle cadastrée AK 1265, laquelle étant considérée comme faisant partie intégrante de la mise à disposition susvisée.

Le Conseil Municipal, Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE la mise à disposition de la parcelle AK 1265 d'une superficie de 20m² à la communauté de Communes pour l'exercice de sa mission,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence autorise Madame LE CORRE Christiane, première adjointe déléguée, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme, Valence d'Agen, le 3 avril 2018

Le Maire,

acques BOUSQUET.